

## **5<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DU PLATEAU-MONT-ROYAL TENUE LE JEUDI 7 AVRIL 2022, 18 H 30**

---

### **Présents :**

#### **Conseil d'administration**

M. Guillaume Roy	Président
Mme Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan	Vice-présidente

#### **Direction générale**

M. Benoit Sauvé	Directeur général
Mme Guylaine Lamontagne	Adjointe à la direction générale et aux communications
Mme Andréanne Côté	Conseillère vie associative
Mme Angèle Sockeel	Adjointe administrative aux communications

**Nombre de membres présents :** 50 en direct et 66 membres en différé

---

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président du conseil d'administration, M. Guillaume Roy, ouvre l'assemblée générale annuelle à 18 h 30.

M. Guillaume Roy, président du conseil d'administration, agit à titre de président d'assemblée. Madame Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, vice-présidente du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il remercie les membres dont la présence virtuelle démontre l'intérêt envers leur coopérative et présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ainsi que ceux qui sont en soutien.

Il informe les membres que cette formule d'assemblée à distance implique qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes et pour l'élection des membres du conseil d'administration. Les membres seront guidés au fur et à mesure du déroulement.

Après une brève capsule vidéo contenant un message du président du Mouvement Desjardins, il explique les règles de fonctionnement et précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'assemblée ayant accepté à l'unanimité la nomination de Mesdames Guylaine Lamontagne et Andréanne Côté comme scrutatrices, elles agiront officiellement à ce titre durant le déroulement de l'assemblée.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, vice-présidente, présente l'ordre du jour de l'assemblée. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DU 21 AVRIL 2021**

Les membres doivent procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle virtuelle tenue le 21 avril 2021.

Le procès-verbal a été déposé sur le site de la Caisse avec tous les autres documents concernant l'AGA, afin d'en permettre une consultation préalable. De ce fait, la lecture du résumé n'a pas été effectuée séance tenante, mais les membres pouvaient au besoin faire des commentaires ou poser des questions.

Sur proposition dûment faite et appuyée, le procès-verbal de l'assemblée du 21 avril 2021 est adopté.

## **4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président présente les membres du conseil d'administration de la Caisse, qui est composé en tout de treize (13) administrateurs (dont 2 postes vacants) et un administrateur de la relève :

- M. Guillaume Roy, président
- Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, vice-présidente
- Mme Beatris Krieger, secrétaire
- M. Maël Bureau-Blouin, administrateur
- Mme Alice Friser, administratrice
- Mme Johanne Gaudet, administratrice
- Mme Brigitte Lebreton, administratrice
- M. Mathieu Leclerc, administrateur (sortant de charge)
- M. Ludovic Lucas-Julé, administrateur (sortant de charge)
- M. Ahmed Naciri, administrateur (sortant de charge)
- M. Simon Diallo-Blais, jeune administrateur de la relève

M. Roy présente une revue des principales réalisations de la Caisse pour l'année 2021, ainsi que les orientations qu'elle s'est fixées.

## **ÉVOLUTION DE NOS CENTRES**

Le président explique les principaux changements en lien avec le réseau de distribution. D'abord, les rénovations majeures qui ont eu lieu au siège social et qui ont été effectuées de manière écoresponsable et dans un souci d'améliorer l'efficacité écoénergétique du bâtiment. Il fait aussi mention d'un projet majeur à venir en lien avec l'actualisation du toit-terrasse qui comprendra un volet agriculture urbaine et un volet énergie renouvelable, qui prévoit l'ajout de panneaux photovoltaïques visant à atteindre la carboneutralité. Puis, il a présenté brièvement la vision

derrière le nouveau Centre de services, Le 1809 qui se veut davantage ouvert sur la communauté et dont l'ouverture a eu lieu le 21 mars dernier. Une programmation spéciale de 21 activités a été prévue pour l'occasion. Finalement, il confirme la vente du 1350, rue Gilford, au Centre de la petite enfance (CPE) Saint-Louis qui s'y installera prochainement et pourra ainsi offrir quatre-vingts (80) nouvelles places pour les familles du quartier. Un legs important de la Caisse à la communauté.

Il poursuit en présentant certaines initiatives Mouvement, tel que le Fonds du Grand Mouvement. Pour la région de Montréal, c'est un montant de 2 637 032 \$ qui a été remis à 9 organismes via le Fonds en 2021. De son côté, le Fonds C a permis à 7 de nos membres Entreprise de réaliser des projets de croissance ou de transformation. Diverses initiatives ont aussi été mises sur pied afin de soutenir un virage vers une économie verte, telle que notre participation à la tournée provinciale sur l'économie circulaire de la Fédération des chambres de commerce du Québec, ainsi que notre partenariat avec Québec Net Positif pour offrir les ateliers « PME sobre en carbone ».

M. Roy poursuit en présentant avec fierté les actions de Desjardins en matière de développement durable, dont l'ambitieux plan d'action climatique avec Objectif zéro émission nette d'ici 2040. Plus de détails sur ce plan sont disponibles dans le *Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2021*. Parmi les autres réalisations, notons l'électrification des transports par l'implantation de plus de 260 bornes électriques. Au niveau de la Caisse, une des premières à s'être dotée d'une politique de développement durable, des actions concrètes ont aussi été mises en place. Celles-ci seront abordées plus tard dans la section liée au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM).

En grande première, la Caisse a tenu une assemblée générale annuelle complète de façon virtuelle le 21 avril 2021. Les efforts investis dans la mise en place de solutions technologiques innovantes ont ainsi permis à 720 membres d'exercer leur droit de vote, comparativement à approximativement 80 lors des dernières AGA en présentiel.

Il conclut la section en remerciant les employé.e.s pour leur engagement dans un contexte particulier ainsi que les 56 606 membres pour leur confiance renouvelée.

## **5. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES**

Mme Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan présente le bilan de la surveillance relative à trois (3) règles déontologiques pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

## 6. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

Avant de présenter le bilan financier de la Caisse, une capsule vidéo présentant les résultats financiers du Mouvement est diffusée.

Deux questions ont été posées. La première provient de Madame Gaudet concernant la diffusion de nos initiatives en développement dans le réseau. M. Roy confirme que les actions de la Caisse sont connues et promues lorsqu'applicable. De son côté, M. Huard se questionne à savoir si le mode virtuel est lié au contexte pandémique ou s'il sera maintenu. Évidemment, l'objectif est d'attirer une participation grandissante à l'assemblée de la Caisse et le mode virtuel fait partie des solutions envisagées. Il est cependant trop tôt pour s'engager pour les années à venir.

S'en suit la présentation des résultats de la Caisse, elle aussi sous forme de vidéo. Après le visionnement, M. Guillaume Roy invite maintenant le directeur général, M. Benoit Sauvé, à revenir brièvement sur les excellents résultats financiers de la Caisse ainsi que sur les faits saillants de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, lesquels sont inclus, selon les règles, dans le rapport annuel publié.

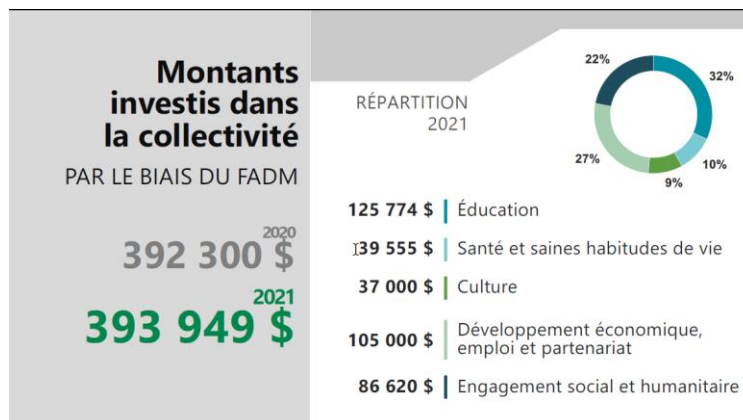
## PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Aucune question n'a été soulevée par les membres.

## 7. PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Mme Sarrazin-Sullivan fait état de la distribution du Fonds d'aide au développement du milieu en 2020.

En 2021, ce sont plus de 588 706 \$ qui ont été remis pour appuyer une multitude de projets dans la communauté, dont 393 949 \$ qui proviennent du Fonds d'aide au développement du milieu et 194 757 provenant des dons et commandites. Elle précise aussi la répartition des montants investis par secteur d'activité.



Elle précise qu'au cours de la dernière année, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un *Plan d'engagement et de proximité* auprès des membres et de notre communauté, afin de se donner une vision sur trois (3) ans de l'engagement dans le milieu et de l'implication de la Caisse et des membres du conseil d'administration dans la communauté. Le *Plan d'engagement et de proximité* a permis à la Caisse de déterminer des priorités d'investissement pour s'assurer que son engagement se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté. Elle a d'ailleurs tenu à remercier tous les membres qui ont participé à cette consultation. Les priorités d'investissements choisies par les membres sont les suivantes : l'environnement et développement durable, le développement économique local, la réussite éducative, la formation, les arts et la culture.

Mme Sarrazin-Sullivan conclut la section en présentant quelques-unes des initiatives soutenues au courant de l'année 2021 soit : le soutien au Guide des pratiques écoresponsables des PME du Plateau-Mont-Royal ainsi que le jardin nourricier, tous deux mis en place par la Société de développement de l'Avenue du Mont-Royal (SDAMR), le programme de récupération d'invendus et les distributions alimentaires de Partage et solidarité, le projet Rebut récup de la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM), le soutien à la piétonnisation de l'avenue Duluth à l'été 2021, le programme de bourses d'études de la Caisse, les projections organisées par CinéRuelles pour les familles du secteur ainsi que le Fonds local d'entraide qui visait à soutenir les plus vulnérables.

M. Roy a repris la parole et a souligné sa fierté de voir la Caisse aussi engagée dans son milieu. Il a aussi adressé une question de Mme Gaudet en lien avec le soutien aux plus démunis tant au niveau des dons et commandites que des mesures d'allègement. M. Guillaume Roy revient sur le Fonds local d'entraide qui a été un bel exemple de soutien auprès de cette population spécifiquement. En ce qui concerne les allègements en lien avec les paiements hypothécaires, M. Benoit Sauvé a rappelé l'approche personnalisée adoptée à ce niveau depuis le début de la pandémie pour bien répondre aux besoins des membres.

## **8. ACTIONS DE DESJARDINS POUR FAIRE FACE AU DÉFI CLIMATIQUE**

Les changements climatiques sont parmi les défis les plus importants auxquels la société est présentement confrontée. C'est d'ailleurs une préoccupation manifestée par de très nombreux membres de la Caisse et sur laquelle M. Guillaume Roy estime qu'il est important de revenir. En effet, Desjardins a choisi d'en faire une priorité et a annoncé la mise en place d'un ambitieux plan d'action qui nous permettra d'atteindre, d'ici 2040, un bilan zéro émission nette sur nos opérations. M. Roy a partagé quelques engagements et cibles de Desjardins. Il est aussi revenu sur les actions locales, mises en place par la Caisse.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Guillaume Roy invite les membres à faire part de leurs questions et commentaires. Mme Drapeau soulève une question en lien avec sa situation personnelle concernant le renouvellement de certains services. M. Roy s'engage donc auprès de la membre à ce que l'équipe de la Caisse lui revienne personnellement.

## **10. ADOPTION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAISSE (RIC)**

M. Guillaume Roy commence par expliquer brièvement la réflexion entourant la modification proposée au règlement interne. En effet, au cours de la dernière année, 2 administratrices ont quitté leur poste, laissant vacants un poste échéant au 31 décembre 2022 et un poste échéant au 31 décembre 2023. Ces circonstances ont amené les membres du conseil d'administration à se questionner sur la taille optimale du conseil d'administration afin que celle-ci soit représentative de ses besoins. Il explique qu'un plus petit groupe permettrait de mettre davantage à profit le plein potentiel de chacun, de faciliter les discussions et la participation active de tous les membres et de s'assurer d'une plus grande imputabilité.

À la lumière de cette réflexion, les administrateurs recommandent un changement au règlement intérieur. M. Roy présente ainsi la modification proposée soit de : modifier l'article 8.1 du RIC de manière à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de treize (13) à onze (11), les deux (2) postes abolis étant deux postes vacants échéant au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023. M. Roy rappelle que pour pouvoir procéder à l'adoption de la proposition, le 2/3 des membres (soit 66,6 %) doit voter en faveur.

M. Huard s'interroge sur le pourquoi de ce changement ainsi que le nombre d'administrateurs dans les caisses de Montréal. M. Roy revient alors sur les raisons qui ont amené cette réflexion vers une plus grande efficacité du conseil d'administration, tout en ajoutant que le nombre d'administrateurs varie d'une Caisse à l'autre, notamment en fonction du nombre de membres. Mme Sarrazin-Sullivan prend la parole afin de préciser qu'à la suite des différentes fusions, plusieurs caisses sont à effectuer cet exercice de réflexion au niveau de leur caisse.

À la suite d'une question, M. Roy précise de nouveau le pourcentage nécessaire à l'adoption de la proposition, soit 66,6 %.

Sur proposition dûment faite et appuyée, la modification au Règlement intérieur de la Caisse est adoptée à 68,97 %.

## **11. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION**

Avant de présenter les scénarios de votation, une capsule vidéo sur la ristourne est présentée.

### **Adoption de la répartition des excédents annuels (ristourne)**

M. Roy précise que les scénarios recommandés par le conseil d'administration sont ceux qu'il estime les plus avantageux pour l'ensemble des membres et qu'ils sont totalement conformes aux encadrements applicables. M. Guillaume Roy passe la parole à M. Sauvé, afin que ce dernier explique la répartition des ristournes et présente les recommandations du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels.

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	28 405 k\$
		Autres éléments du résultat global de l'exercice	7 879 k\$
Virements réglementaires aux réserves	(22 305) k\$		
Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :			
En provenance de la réserve du FADM	290 k\$		
En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres*	2 772 k\$		
	3 062 k\$		
Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales	(1) k\$		
Ajustement net relatif aux ristournes   ANNÉE PRÉCÉDENTE	(9) k\$		
Solde de l'état de la variation de l'avoir   AU 31 DÉCEMBRE 2021		17 031 k\$	

SUITE À LA PAGE SUIVANTE

[ FADM ]  
Fonds d'aide au  
développement du milieu

[ RRE ]  
Réserve pour  
ristournes éventuelles

\*Net d'impôt

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS   SUITE		Solde de l'état de la variation de l'avoir   AU 31 DÉCEMBRE 2021	17 031 k\$
		Alimentation du FADM	(520) k\$
Utilisation de la RRE pour l'alimentation du FADM	520 k\$		
	0 k\$		
Alimentation de la RRE	(5 899) k\$		
Alimentation de la réserve générale	(11 132) k\$		
Solde à répartir		0 \$	

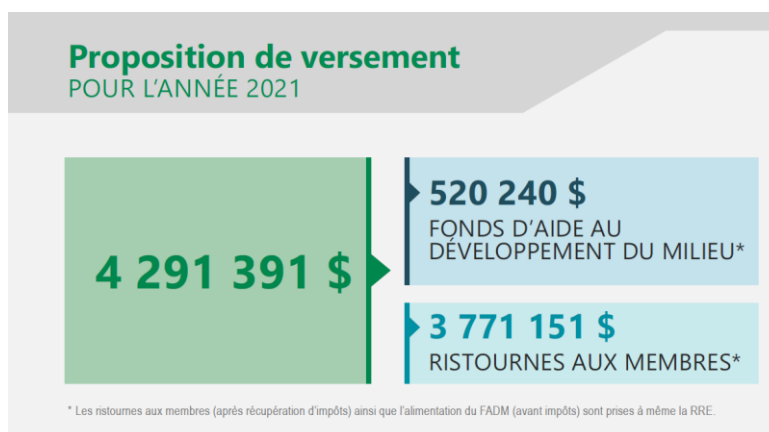
[ FADM ]  
Fonds d'aide au  
développement du milieu

[ RRE ]  
Réserve pour  
ristournes éventuelles

Sur proposition dûment faite et appuyée, M. Guillaume Roy explique que cette proposition sera soumise au vote après l'assemblée (votation en différé).

### Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes

Le président passe de nouveau la parole à M. Sauvé afin que celui-ci explique la proposition de versement ainsi que les précisions concernant les taux de ristourne.



## Adoption des taux de ristournes

RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS et ENTREPRISES	Équivalent en \$
Comptes		545 k\$
Épargne et placements	0,61 \$	355 k\$
Fonds		235 k\$
Prêts et marges de crédit		1 285 k\$
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>2</sup></b>	<b>23 \$ / 1 000 \$ de prime</b>	<b>484 k\$</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>2</sup></b>	<b>0,61 \$ / 1 000 \$ d'achats nets</b>	<b>275 k\$</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 50 \$<sup>3</sup></b>	<b>594 k\$</b>
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>		<b>3 771 k\$</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur proposition dûment faite et appuyée, M. Guillaume Roy explique que celle-ci sera soumise au vote après l'assemblée (votation en différé). Les précisions concernant l'exercice du vote sont à venir.

## 12. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Avant d'ouvrir la période d'élection, une courte vidéo présentant la démarche du profil collectif, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration est diffusée.

N'étant pas sortant de charge, M. Guillaume Roy précise qu'il agit comme président d'élection et Mme Sarrazin-Sullivan, comme secrétaire d'élection. En tant que président du comité de mise en candidature, M. Guillaume Roy présente le rapport du comité de mise en candidature.

En tout, à la suite de l'adoption de la modification au RIC, 4 postes sont à combler par des membres répondant à des critères spécifiques énoncés. M. Roy annonce qu'à la fin de la période de mise en candidature, la Caisse a reçu huit (8) candidatures qui répondent aux conditions et qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins, mais que seulement sept (7) candidats figureront sur le bulletin de vote, à la suite du désistement d'un candidat, M. François Gosselin, plus tôt cette semaine. Il informe l'assemblée qu'un document de présentation résumant toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Ce document présente de quelle façon les candidats répondent à l'un ou l'autre des critères qui sont recherchés par le conseil d'administration.

Pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes d'un mandat de 3 ans sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences en droit ou déontologie, en communication et en comptabilité
- Un (e) représentant(e) du secteur communautaire
- Un (e) représentant(e) du secteur coopératif
- Des représentant(e)s qui sont impliqué(e)s dans une communauté d'affaires
- Idéalement, 1 femme et 3 hommes pour maintenir la parité au sein du conseil
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 2 ou 3 personnes de 18 à 35 ans, 1 ou 2 personnes de 50 à 64 ans



- L'implication dans la communauté sera considérée comme un atout.

Il nomme ensuite les noms des personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

M. Vincent Duvoisin

M. François Gosselin (candidat s'étant désisté le 5 avril)

Mme Sevgi Kelci

M. Mathieu Leclerc

M. Ludovic Lucas-Julé

Mme Chantal Marquis

M. Ahmed Naciri

M. David Valente

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, chacune des personnes candidates est invitée au micro afin de faire une brève présentation d'une durée maximale de 2 minutes. Les présentations, qui se font par ordre alphabétique de nom de famille, seront chronométrées et, par souci d'équité envers les personnes candidates. M. Duvoisin n'a pu être présent physiquement et a fait son allocution par téléphone. De son côté, M. Lucas-Julé n'a pas été en mesure d'assister à la rencontre, dû à une situation hors de son contrôle.

M. Roy remercie les candidats et mentionne que l'élection des administrateurs fera l'objet d'un vote en différé et invite les membres à aller lire les fiches et à voter.

### **13. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des administrateurs**

M. Guillaume Roy rappelle les éléments sur lesquels les membres seront appelés à voter :

- la répartition des excédents annuels (ristournes)
- le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne
- l'élection des administrateurs

Il rappelle aussi que seuls les membres de plein droit pourront voter et que l'assemblée est disponible en réécoute sur le site de la Caisse. Les documents pertinents (présentation des candidats, rapports et financiers) en vue de la votation y sont aussi accessibles.

Il présente les deux façons de vote soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile et précise que les résultats du vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Il informe que de 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront publiés sur le site Internet, en plus d'être disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Dès le soir même, soit le 7 avril 2022 à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre (4) jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 11 avril 2022.

#### **Précisions sur l'annonce des résultats**

En ce qui concerne le partage des excédents, il explique que s'il devait y avoir un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation et précise les différentes étapes si cela était le cas.

#### **14. SUIVI DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Comme indiqué précédemment, il rappelle que la publication des résultats de vote mettra officiellement fin à l'assemblée générale de la Caisse, à moins d'un vote négatif auquel cas, le processus devra être repris une seconde fois.

Pour conclure, il remercie les membres pour leur participation à cette deuxième assemblée générale annuelle complète à distance et félicite les administrateurs tant ceux sortants, que ceux qui seront élus à l'issue de la votation en différé.

Il remercie finalement ceux qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée, ainsi que tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux vous servir.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 1 116 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

#### **Proposition sur la répartition des excédents annuels**

97,65 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

#### **Proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne**

85,91 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

#### **Levée de l'assemblée**

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 13 avril 2022 à 14 h 30.

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

---

Guillaume Roy

---

Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan